



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3310-TIC

(Applicable à compter du  
01/06/2025)

DÉCLARATION DE RÉGULARISATION D'ACCISE SUR  
LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES  
Annexe à la déclaration de TVA

[Aide en ligne à la saisie du formulaire](#)

---

## I. ACCISE SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES CONCERNÉE PAR UNE RÉGULARISATION

---

Si vous êtes concerné par une régularisation d'accise sur l'électricité, activez l'option ci-contre

Si vous êtes concerné par une régularisation d'accise sur les gaz naturels, activez l'option ci-contre

Si vous êtes concerné par une régularisation d'accise sur les charbons, activez l'option ci-contre

Si vous êtes concerné par un remboursement d'accise sur les autres produits énergétiques, activez l'option ci-contre

---